

Un cadre structuré pour l'accès à la nationalité béninoise

N° 486 DU 29 JANVIER 2026

L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : leemblemedujour@gmail.com - Tél : +229 0195534395

ÉLIMINATOIRES COUPE DU MONDE U20 FILLES POLOGNE 2026

Ouzérou Abdoulaye dévoile la liste officielle des Amazones U20

PAGE 08

PRÉSIDENTIELLE 2026 / MOBILISATION DE LA MOUVANCE

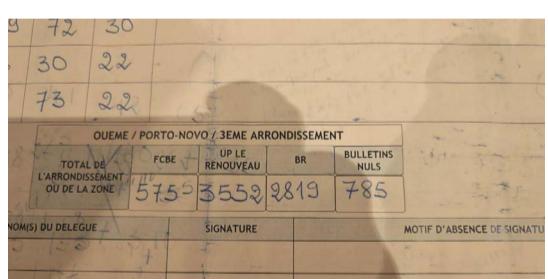
PAGE 03

Lancement du projet « Romuald Wadagni, pas sans moi » : le Fan-club Romuald Wadagni en première ligne

PORTO-NOVO : POLÉMIQUE AUTOUR DES RÉSULTATS DANS LES 3^E ET 4^E ARRONDISSEMENTS

PAGE 05

L'UP le Renouveau conteste une supposée victoire du BR et saisit la Cour suprême



INDUSTRIE DU CINÉMA ET LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA

PAGE 07

Deux nouvelles lois renforcent le cadre juridique du Bénin



ELONA HOUSE
SALLE DES FÊTES ET DE CONFÉRENCE



Le cadre idéal pour vos événements inoubliables !

0198904640 / 0144904640

Les résidences
FENOU
APPARTEMENTS - CHAMBRES MEUBLÉS

0198904640 / 0144904640

Confort et luxe s'allient pour vous offrir un séjour incroyable.



ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ET COMMUNALES DE 2026 AU BÉNIN

Après sa contre-performance, la FCBE fait son autocritique et sonne l'alerte

La Force cauris pour un Bénin émergent (FCBE) est sortie de son silence après les élections législatives et communales du 11 janvier 2026, marquées par son absence totale des instances de gouvernance nationale et locale. Dans une déclaration rendue publique le mercredi 28 janvier 2026 à Abomey-Calavi, le parti dirigé par Paul Hounkpè dresse un bilan critique du scrutin et tire les enseignements de ce qu'il qualifie d'échec politique majeur.

Une démocratie en perte de vitesse, selon la FCBE

Dans son analyse, la FCBE estime que les résultats issus de ces élections traduisent un dysfonctionnement profond du système démocratique béninois. Le parti déplore une gouvernance marquée par des réformes électorales et institutionnelles jugées unilatérales, mises en œuvre sans véritable consensus national. Selon la formation politique, ces réformes n'auraient profité qu'aux forces au pouvoir depuis 2016, accentuant les clivages, l'exclusion politique et les déséquilibres institutionnels.

La FCBE pointe également une fragmentation croissante du tissu social et politique, conséquence,

selon elle, d'un processus électoral qui ne favorise ni l'inclusion ni l'expression pluraliste des courants d'opinion.

Un appel au sursaut citoyen

Face à ce qu'elle considère comme une situation préoccupante, la FCBE appelle à une prise de conscience collective. Le parti juge le moment critique et invite les citoyens béninois à faire preuve de vigilance, de courage et de responsabilité pour préserver les acquis démocratiques du pays.

Remettant en cause la crédibilité des résultats proclamés, la FCBE soutient que ceux-ci ne reflètent pas fidèlement la volonté populaire. Elle dénonce un système électoral qu'elle estime dépourvu de transparence, d'équité, d'égalité des chances et de liberté réelle de choix pour les électeurs.

En dépit de son revers électoral, la FCBE affirme rester engagée dans la lutte pour une démocratie plus inclusive et appelle à un large sursaut patriotique afin de restaurer la confiance des citoyens dans le jeu démocratique.

Youssouf AVOCEGAMOU



MEDIAS AU BENIN

Votre site d'informations en ligne

Dans le souci de mieux vous informer et surtout vous servir, EMERIC PRODUCTION qui édite votre journal «L'Emblème du jour» a lancé le jeudi 15 août 2024 son site web officiel "www.lemblemedujour.com"

Sur ce site, vous pouvez désormais lire tous les articles et télécharger toutes les parutions de votre journal «L'Emblème du jour» ainsi que toutes les publicités de ELONA HOUSE et de FENOU GUEST HOUSE. Mieux ce site est également un espace publicitaire pour tous nos partenaires, soutiens, sponsors.

Sur www.lemblemedujour.bj, faites comme chez vous.

www.lemblemedujour.bj
www.lemblemedujour.com

L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ
Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lemblemedujour@gmail.com
Tél : +229 0195534395

ISBN : 978-99982-1-737-9 DEPOT LEGALE N° 15577
N° 495-25/HAAC/PT/CLC/SG/DA/DC/SDC/SCS

PORTO-NOVO (République du Bénin)

EMAIL : lemblemedujour@gmail.com
TELEPHONE : +229 01 98 90 46 40

PRODUCTION

ETS EMERIC PRODUCTION
(RCCM RB/PNO/09A848)

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Eméric Joel ALLAGBE
+229 01 97 90 46 40 / 01 98 90 46 40

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Fernandez Cyrus Benicio SOWANOU
+229 01 97 74 01 02

RÉDACTION

Emeric Joël ALLAGBE (Journaliste)
Fernandez Cyrus SOWANOU (Journaliste)
James Meryl ALLAGBE (Journaliste)
Marie Estelle AKANNI (Journaliste)
Aimé HOUENO (Journaliste)
Godfroy MISSAHOGBE (Journaliste)
Youssouf Michel AVOCEGAMOU (Journaliste)

MONTAGE ET GRAPHISME

Mayass M. NOUMON
+229 01 96 13 84 84

LANCEMENT DU PROJET « ROMUALD WADAGNI, PAS SANS MOI » PAR LE FAN-CLUB ROMUALD WADAGNI

Lancement du projet « Romuald Wadagni, pas sans moi » : le Fan-club Romuald Wadagni en première ligne



La marche vers l'élection présidentielle de 2026 franchit une étape majeure avec le lancement officiel du projet politique « Romuald Wadagni, pas sans moi », porté par une dynamique militante assumée. Cette initiative, soutenue et pilotée par le Fan-club Romuald Wadagni, marque le début d'une mobilisation structurée en faveur du candidat déjà investi par la mouvance présidentielle.

Prévu pour le samedi 31 jan-

vier 2026 à 9h30 au JECO Hôtel de Dassa-Zoumè, l'événement s'annonce comme un moment stratégique fort. Il vise à fédérer militants, sympathisants, leaders communautaires et acteurs politiques autour d'un message clair : la victoire de Romuald Wadagni se construira avec l'engagement de tous.

À travers le slogan mobilisateur « Romuald Wadagni, pas sans moi », le Fan-club entend placer le citoyen au cœur du combat politique. « Ce projet est une invitation à l'implication personnelle, à la responsabilité collective et à l'appropriation populaire de la candidature », explique un responsable du fan-club. Une approche participative qui renforce l'idée d'un candidat rassembleur, soucieux de l'unité nationale.

Depuis l'annonce de l'investiture de Romuald Wadagni comme candidat de la mouvance, le Fan-club Romuald Wadagni multiplie les actions de terrain : sensibilisation,

structuration des comités locaux, mobilisation des jeunes et des femmes. L'objectif est clair : transformer l'adhésion en une victoire électorale nette et incontestable en 2026.

Figure centrale des réformes économiques du pays, Romuald Wadagni bénéficie d'une image de compétence, de rigueur et de crédibilité. Le fan-club se présente ainsi comme un relais essentiel de son projet, chargé de porter sa vision et de traduire son ambition d'être « le candidat de tous les Béninois » en dynamique populaire.

À travers le lancement du projet « Romuald Wadagni, pas sans moi », le Fan-club Romuald Wadagni donne le ton d'une campagne résolument engagée, inclusive et tournée vers la victoire. Une mobilisation qui pourrait bien peser lourd dans la bataille présidentielle à venir.

Marie Estelle AKANNI

CRÉATION DE L'AGENCE POUR LE RETOUR DES AFRO-DESCENDANTS

Un cadre structuré pour l'accès à la nationalité béninoise

Le Bénin franchit une nouvelle étape dans sa politique d'ouverture à la diaspora africaine. Réuni en Conseil des ministres ce mercredi 28 janvier 2026, le gouvernement a acté la création de l'Agence pour le retour des Afro-descendants, une structure publique dédiée à l'orientation et à l'accompagnement des personnes éligibles à la nationalité béninoise.

Cette décision intervient dans un contexte de forte mobilisation des afro-descendants, consécutif à l'adoption de la loi n°2024-31 du 2 septembre 2024, relative à la reconnaissance de la nationalité béninoise.

ninoise aux descendants de la diaspora africaine. Face à l'afflux croissant de demandes, l'État béninois entend désormais organiser, sécuriser et encadrer ce processus sensible.

Un outil institutionnel au service d'une politique nationale durable

La nouvelle agence a pour mission d'assurer la cohérence, la continuité et l'efficacité de la politique nationale en faveur du retour des Afro-descendants. Elle se positionne comme un guichet unique d'information et d'orientation, destiné à faciliter les démarches administratives des bénéficiaires, sans

toutefois empiéter sur les compétences des autorités légalement habilitées à statuer sur l'octroi de la nationalité.

L'objectif est double : améliorer la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des requérants, tout en garantissant le respect strict des prérogatives régaliennes de l'État, notamment en matière de nationalité, à travers un mécanisme de suivi rigoureux et transparent.

Un processus clarifié et sécurisé pour les bénéficiaires

En validant la création de l'Agence pour le retour des Afro-descendants, le Conseil

des ministres a également approuvé ses statuts. Cette démarche vise à prévenir toute confusion de rôles entre les différentes structures impliquées et à offrir aux bénéficiaires un cadre lisible, sécurisé et conforme aux exigences administratives et juridiques de l'État béninois.

À travers cette initiative, le Bénin réaffirme sa volonté de renforcer les liens historiques, culturels et humains avec la diaspora africaine, tout en s'inscrivant dans une dynamique maîtrisée et responsable de reconnaissance nationale.

Youssouf AVOCEGAMOU



ELONA HOUSE

SALLES DE FÊTES ET DE CONFÉRENCES

À la recherche d'un lieu d'exception pour votre prochain événement ?
Mariage, anniversaire, communion, baptême, colloque professionnel ou
simple moment en famille... notre espace vous ouvre ses portes pour
toutes vos célébrations, au cœur d'un cadre naturel préservé.

- ASSISTANCE TECHNIQUE PRO
- SALLES CLIMATISÉES
- GRANDE CAPACITÉ MODULABLE
- GROUPE ELECTROGÈNE



Djassine Houinvié - Dowa
(Porto-Novo)



+229 0198904640 / 0155499999



+229 0195534395 / 0155500707

PORTO-NOVO : POLÉMIQUE AUTOUR DES RÉSULTATS DANS LES 3^E ET 4^E ARRONDISSEMENTS

L'UP le Renouveau conteste une supposée victoire du BR et saisit la Cour suprême

À Porto-Novo, le climat politique reste tendu au lendemain de la publication des tendances provisoires par la Commission électorale nationale autonome (CENA) dans les 3e et 4e arrondissements de la capitale. Alors que ces tendances attribuent une victoire au Bloc Républicain (BR), des voix s'élèvent pour dénoncer ce qui est présenté comme une discordance flagrante avec les résultats consignés et signés dans les procès-verbaux des agents électoraux.

Selon des documents électoraux dûment remplis, signés par les membres des bureaux de vote et validés par les représentants des partis politiques, les chiffres issus du dépouillement ne corroboreraient pas les tendances annoncées. Dans plusieurs centres de vote concernés, les résultats affichés font plutôt ressortir une avance de l'Union Progressiste le Renouveau (UPR), remettant ainsi en cause l'issue attribuée au BR.

Des copies de fiches de compilation, portant signatures et cachets réglementaires, circulent déjà parmi les états-majors politiques et les observateurs. Ces

documents, selon les responsables locaux de l'UP le Renouveau, constituent des preuves matérielles irréfutables du vote réellement exprimé par les électeurs dans les 3e et 4e arrondissements de Porto-Novo.

Face à ce qu'ils qualifient de « grave injustice électorale », les militants et responsables de l'UP le Renouveau de Porto-Novo disent « crier au secours ». Ils annoncent avoir déposé ce jour des recours officiels devant la Cour suprême, seule institution habilitée à trancher les contentieux électoraux.

« Nous faisons confiance aux institutions de la République. La vérité des urnes est dans les procès-verbaux signés sur le terrain, pas dans des tendances qui ne reflètent pas la réalité du vote », confie un responsable local du parti.

Dans l'attente de la décision de la haute juridiction, l'UP le Renouveau appelle ses militants au calme et à la retenue, tout en réaffirmant sa détermination à faire prévaloir la transparence et la sincérité du scrutin.

La balle est désormais dans le

9	72	30	
30	22		
73	22		

OUEME / PORTO-NOVO / 3EME ARRONDISSEMENT				
TOTAL DE L'ARRONDISSEMENT OU DE LA ZONE	FCBE	UP LE RENOUVEAU	BR	BULLETINS NULS
	575	3552	2819	785

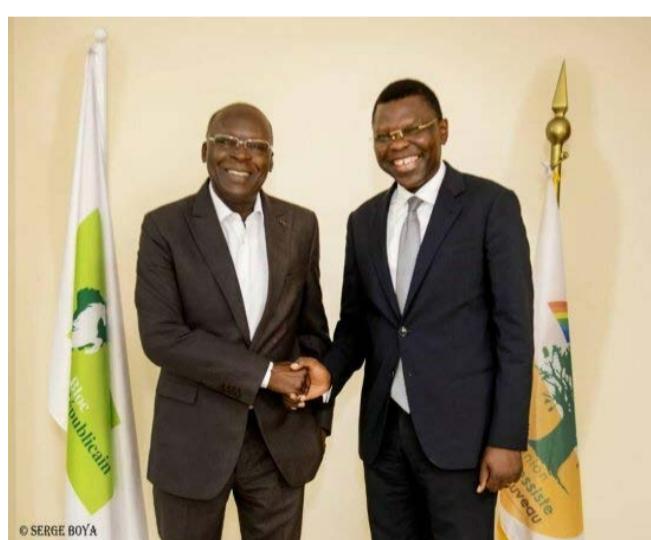
NOM(S) DU DELEGUE	SIGNATURE	MOTIF D'ABSENCE DE SIGNATU

camp de la Cour suprême, dont l'arbitrage est attendu pour lever toute ambiguïté sur les résultats définitifs dans ces arrondissements stratégiques de Porto-Novo.

Emeric Joël ALLAGBE

ÉLECTIONS COMMUNALES 2026

L'UP-R et le BR se partagent l'ensemble des 77 communes du Bénin



Les élections communales du 11 janvier 2026 ont livré leur verdict ce mardi 27 janvier 2026. Selon les résultats définitifs publiés par la Commission électorale nationale autonome (CENA), seuls deux partis ont réussi à remporter des sièges de conseillers communaux : l'Union progressiste le Renouveau (UP-R) et le Bloc

républicain (BR).

Pour les sept prochaines années, ces deux formations politiques contrôleront la totalité des 77 communes du pays, avec une répartition quasi équitable : 39 communes pour l'UP-R et 38 pour le BR.

Communes contrôlées par l'UP-R

L'UP-R s'impose dans 39 communes, parmi lesquelles : Kandi, Karimama, Malanville, Ségbana, Kouandé, Tanguiéta, Toucouountouna, Abomey-Calavi, Kpomassé, Ouidah, So-Ava, Toffo, Tori-Bossito, Dassa-Zoumé, Savalou, Djakotomey, Cotonou, Athiéché, Bopa, Comé, Grand-Popo, Adjara, Adjohoun, Avrankou, Dangbo, Sèmè-Podji, Ifangni, Kétou, Pobè, Sakété, Abomey, Agbangnizoun, Bohicon, Covè, Djidja, Ouinhi, Za-Kpota, Zagnanado et Zogbodomè.

Communes contrôlées par le BR

Le BR, quant à lui, prend le contrôle de 38 communes, parmi lesquelles : Banikora, Gogounou, Boukoumbé, Cobly, Kérou, Matéri, Natitingou, Ouassa-Péhunco, Al-lada, Zé, Bembéréké, Kalalé, N'Dali, Nikki, Parakou, Pèrèrè, Sinendé, Tchaourou, Bantè, Glazoué, Ouèssè, Savè, Aplahoué, Dogbo, Klouekanmey, Lalo, Toviklin, Bas-sila, Copargo, Djougou, Ouaké, Houéyog-bé, Lokossa, Aguégués, Akpro-Missérétré, Bonou, Porto-Novo et Adia-Ouèrè.

Cette répartition marque un tournant dans la gouvernance locale au Bénin, consolidant le contrôle des deux principales formations politiques sur l'ensemble du territoire communal et fixant les orientations politiques locales pour la prochaine mandature.

Youssouf Avoceggamou

Les résidences **FENOU**



Loin de chez vous, retrouvez la chaleur d'un foyer : chambres privées et cuisine conviviale pour partager des repas faits maison, rire et préparer vos aventures du lendemain. L'expérience idéale pour profiter à votre rythme !

CARACTÉRISTIQUES

- ✓ Luxe et confort
- ✓ Décor authentique
- ✓ Prix abordable
- ✓ Emplacement stratégique



Djassin Houinvié - Dowa
(Porto-Novo)



+229 0198904640 / 0155499999



+229 0195534395 / 0155500707

INDUSTRIE DU CINÉMA ET LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA

Deux nouvelles lois renforcent le cadre juridique du Bénin

Après la trêve parlementaire consacrée à la campagne des élections législatives et communales du 11 janvier 2026, les députés de la neuvième législature ont repris, ce mercredi 28 janvier 2026, le chemin de l'hémicycle. À l'issue de cette séance plénière, l'Assemblée nationale a adopté deux lois majeures destinées à renforcer l'arsenal juridique du Bénin dans des domaines stratégiques : l'industrie du cinéma et la lutte contre le VIH/Sida.

Répondant à l'invitation du Président de l'Assemblée nationale, Louis Gbèhounou Vlavonou, les parlementaires ont entamé les travaux par les usages protocolaires. À cette occasion, le président de l'institution a adressé ses voeux de succès et de prospérité à ses collègues pour l'année 2026. La séance s'est poursuivie avec la lecture de l'ordre du jour par le Premier secrétaire parlementaire, l'honorable Mahougnon Kakpo.

Deux projets de loi inscrits à l'ordre du jour ont été examinés et adoptés en séance plénière, en présence de plusieurs membres du gouvernement. Il s'agit notamment de Yvon Détchénou, ministre de la Justice et de la Législation, Garde des Sceaux, Jean-Michel Abimbola, ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts, et Benjamin Hounkpatin, ministre de la Santé.

Un cadre moderne pour l'industrie cinématographique

La première loi adoptée est la loi n°2026-01 relative à l'industrie du cinéma et de l'image animée en République du Bénin, votée à l'unanimité des députés présents et représentés. Selon le rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de l'Emploi et des Affaires sociales (C4), ce texte s'inscrit dans la vision du gouvernement qui fait du tourisme, de la culture et des arts des leviers majeurs de croissance économique, de création d'emplois et de rayonnement international.

Le cinéma et l'image animée sont ainsi appelés à jouer un rôle central dans le développement des industries culturelles. Le texte comprend soixante-douze (72) articles répartis en six (6) titres, couvrant notamment les dispositions générales, les conditions d'exercice des professions cinématographiques, la promotion du secteur, l'immatriculation des œuvres, le droit d'auteur, ainsi que les sanctions et dispositions finales.

Pour la commission parlementaire, l'adoption de cette loi permettra au Bénin de se conformer aux standards internationaux en vigueur et de moderniser durablement son industrie cinématographique.

Un dispositif renforcé contre le VIH et le Sida

La seconde loi, la loi n°2026-02 portant prévention, prise en charge et élimination des infections au VIH et au Sida, a également été adoptée à l'unanimité. La C4 rappelle que la lutte contre le VIH/Sida demeure une priorité nationale, soutenue par une coopération étroite avec l'Union africaine, les Nations Unies et leurs institutions spécialisées.

Ce nouveau texte vient actualiser et renforcer la loi de 2006, à la lumière des évolutions de l'épidémie et des recommandations de l'ONUSIDA, qui invite les États à adapter leurs cadres juridiques aux réalités actuelles et aux exigences en matière de droits humains.

Comportant cinquante-neuf (59) articles répartis en neuf (9) chapitres, la loi aborde les droits des personnes vivant avec le VIH, l'éthique médicale, la protection des prestataires de soins, la lutte contre la discrimination en milieu professionnel et carcéral, l'assurance-maladie, la protection sociale, la recherche, ainsi que les dispositions pénales et finales. La commission a estimé que ce texte renforce efficacement la prévention, le dépistage, le soutien et la prise en charge des populations concernées, justifiant ainsi son adoption après

amendements.

Reprise des travaux parlementaires

Au terme du vote de ces deux lois structurantes, le Président de l'Assemblée nationale a levé la séance, donnant rendez-vous aux députés pour la poursuite des travaux parlementaires ce jeudi 29 janvier 2026.

Emeric Joël ALLAGBE



COMMUNALES 2026 – 10ÈME ARRONDISSEMENT DE COTONOU

Maurice Fagninou AHOUANGBÈ remercie le BR et les militants pour son élection



tous ceux qui ont contribué à ce succès.

Message de Maurice Fagninou AHOUANGBÈ

Aux responsables du Bloc Républicain, aux militants, sympathisants, citoyens et populations du 10ème arrondissement de Cotonou et du Littoral

« Chers militants, chers citoyens,

Les élections sont un moment crucial pour la démocratie. Elles peuvent susciter des divergences de vues, mais elles ne doivent jamais nous diviser durablement. Aujourd'hui, au-delà des résultats, l'heure est à l'apaisement, au rassemblement et à l'unité. Que la paix, la tolérance et le respect mutuel guident nos actions pour le bien du 10ème arrondissement.

Je tiens à remercier chaleureusement :

Le Président Abdoulaye Bio TCHANÉ, les Vice-Présidents, les membres du BEN et du BP du Bloc Républicain.

Le Bureau Fédéral OJBR, en particulier l'honorable Ambassadeur NOUHOUM BIDA, ainsi que les Coordinations OJBR Littoral.

Les honorables Chantal AHYI, Constant NAHUM et Alimatou BADAROU, mes colistiers du 10ème arrondissement, ainsi que toutes les sections et sous-sections BR pour leur confiance et mobilisation exemplaire.

Tous les candidats malheureux du Littoral aux élections du 11 janvier, pour leur esprit citoyen.

Nos militants et les populations ont fait preuve d'engagement, de responsabilité et de clairvoyance en choisissant la liste du Bloc Républicain (BR).

J'invite maintenant tous les acteurs politiques à mettre de côté querelles et divisions. Unissons nos forces pour relever ensemble les défis qui nous attendent, et faire du 10ème arrondissement un véritable moteur de développement. Renforçons notre cohésion, notre fraternité et les liens sociaux et professionnels qui nous unissent.

Je renouvelle mes remerciements au Président Abdoulaye Bio TCHANÉ pour son leadership éclairé, à toutes les instances de décision du Bloc Républicain et à tous ceux qui nous ont soutenus. Votre engagement et votre détermination témoignent de votre attachement au cheval blanc cabré, symbole de notre parti, et au développement local participatif et responsable.

Ensemble, poursuivons le travail commencé, consolidons nos acquis et œuvrons pour le bien-être de tous. Merci pour cette belle démonstration de maturité citoyenne.

Le cheval blanc cabré vous dit merci !
Maurice Fagninou AHOUANGBÈ
Conseiller communal élu du BR du 10ème arrondissement de Cotonou
Membre du Bloc Républicain – Président de l'OJBR Littoral

Le verdict des urnes des élections communales du 11 janvier 2026 est désormais officiel. Ce mardi 27 janvier, la Commission Électorale Nationale Autonome (CENA) a proclamé les résultats définitifs. Dans le 10ème arrondissement de Cotonou, Maurice Fagninou AHOUANGBÈ, tête de liste du Bloc Républicain (BR), a été déclaré élu conseiller communal.

À la suite de cette annonce, M. AHOUANGBÈ a tenu à adresser un message de gratitude et d'unité à

ÉLIMINATOIRES COUPE DU MONDE U20 FILLES POLOGNE 2026**Ouzérou Abdoulaye dévoile la liste officielle des Amazones U20**

Le sélectionneur national des Amazones U20 du Bénin, Ouzérou Abdoulaye, a rendu publique, ce mercredi 28 janvier 2026, la liste des 24 joueuses convoquées pour la double confrontation décisive face à l'Egypte. Cette opposition s'inscrit dans le cadre du troisième et avant-dernier tour des éliminatoires de la Coupe du Monde Féminine U20 Pologne 2026.

Portée par une génération ambitieuse et en pleine progression, la sélection béninoise entend poursuivre son parcours historique et se rapprocher un peu plus de la phase finale mondiale.



La liste des 24 Amazones retenues

- Gardiennes de but : Larissa Saïzonou (UMSA), Nadiath Salifou (AS Co-

tonou), Ziyadath Ogoudaré (Espoir FC)

- Défenseuses : Laura Abikou (UMSA), Bella Hounkpévi (UMSA), Naïlatou Sadikou (SC Fribourg), Moustourath Seidou (AS Gamia), Estelle Vidinhouédé (UMSA), Jocelyne Théchéri (AS Gamia), Amdiaith Amidou (AS-JFA), Assanatou Alassane (AS Cotonou)

- Milieux de terrain : Joëlle Kpadonou (UMSA), Hermione Lokossou (Lagarde), Prisca Hounkpo (AS-JFA), Roukiyath Yovo (AS-JFA), Yasminath Djibril (Ainonvi FC), Fidèle Toudonou (UMSA), Angela Gbadessi (AS Cotonou)

- Attaquantes : Rakibatou Sabi Manin (Kabongo), Germaine Honfo (Laâyoune FC), Romaine Gandonou (Tambours), Ibatoulayé Abdoulaye (Galaxie), Bernice Tété (Dynamique), Ismath Maman Kouta (AS Cotonou)

Un rendez-vous crucial face à l'Egypte

La manche aller de cette double confrontation se disputera le 6 février 2026 au Caire, tandis que le match retour est programmé pour

GARDIENNES	
SAÏZONOU Larissa C.P. (UMSA)	LOKOSOUE R. Hermione (AS Lagarde)
SALIFOU Nadiath (AS Cotonou)	HOUNKPO Semévo Prisca (As - JFA)
OGOUDARE Ziyadath (Espoir de Cotonou)	YOVO Roukiyath (As - JFA)

DÉFENSEUSES	
ABIKOU Laura (UMSA)	KPADONOU D. Joëlle (UMSA)
HOUNKPEVI Mahoussi Bella (UMSA)	LOKOSOUE R. Hermione (AS Lagarde)
SADIKOU Naïlatou O. (S.C FRIEBURG)	HOUNKPO Semévo Prisca (As - JFA)
SEIDOU Moustourath (AS GAMIA)	YOVO Roukiyath (As - JFA)
VIDINHOUEDÉ Estelle Mahuton (UMSA)	DJIBRIL Yasminath (Ainonvi FC)
THECHERI Jocelyne (AS GAMIA)	TOUDONOU Fidèle (UMSA)
AMIDOU Amdiaith (As - JFA)	GBADESSI Angela (AS Cotonou)
ALASSANE Assanatou (AS Cotonou)	

MILIEUX DE TERRAIN	
SABI MANIN Rakibatou (Kabongo)	KPADONOU D. Joëlle (UMSA)
HONFO Germaine (Am Laâyoune FC)	LOKOSOUE R. Hermione (AS Lagarde)
GANDONOU Romaine (Tambours FC)	HOUNKPO Semévo Prisca (As - JFA)
ABDOU LAYE Ibatoulayé (GALAXIE)	YOVO Roukiyath (As - JFA)
TETE Bernice (Dynamique)	DJIBRIL Yasminath (Ainonvi FC)
MAMAN KOUTA Ismath (AS Cotonou)	TOUDONOU Fidèle (UMSA)

ATTAQUANTES	
SABI MANIN Rakibatou (Kabongo)	GBADESSI Angela (AS Cotonou)
HONFO Germaine (Am Laâyoune FC)	
GANDONOU Romaine (Tambours FC)	
ABDOU LAYE Ibatoulayé (GALAXIE)	
TETE Bernice (Dynamique)	
MAMAN KOUTA Ismath (AS Cotonou)	

COACH : OUZEROU ABDOU LAYE

le 13 février 2026 à Lomé, sur terrain neutre.

Pour rappel, les Amazones U20 avaient brillamment validé leur qualification lors du tour précédent en éliminant la Guinée, grâce à deux succès convaincants (5-1 à l'aller et 4-3 au retour), pour un score cumulé de 9-4.

Objectif : le dernier tour continental

En cas de qualification face à l'Egypte, le Bénin disputera en mai

2026 le quatrième et dernier tour des éliminatoires contre le vainqueur de l'affiche Côte d'Ivoire - RDC. À la clé : l'un des quatre billets africains pour la Coupe du Monde Féminine U20 en Pologne.

Déterminées et conscientes de l'enjeu, les Amazones U20 poursuivent leur rêve mondial avec ambition et confiance, bien décidées à inscrire le football féminin béninois parmi l'élite du continent.

Aimé HOUENOU

TRANSFORMATION DU ZÉMIDJAN AU BÉNIN

Quelles réformes pour moderniser le secteur dans le Grand Nokoué ?

Pilier incontournable de la mobilité urbaine, le secteur des zémidjans emploie près de 150 000 conducteurs dans les communes du Grand Nokoué. Longtemps toléré comme une solution informelle face aux insuffisances du transport public, ce mode de déplacement est aujourd'hui à la croisée des chemins. À l'heure des villes durables et intelligentes, sa transformation en un véritable service public moderne s'impose.

Rompre avec le "zém de fortune"

La réforme du secteur passe avant tout par une professionnalisation des conducteurs. Il ne s'agit plus de simples conducteurs occasionnels, mais de véritables opérateurs de transport urbain. Cette mutation suppose une formation obligatoire au Code de la route, au secourisme et aux règles élémentaires de service à la clientèle. À l'issue de ce parcours, chaque conducteur devrait se voir délivrer une carte professionnelle, gage de compétence et de reconnaissance officielle.

La sécurité routière, une urgence nationale

La question de la sécurité reste centrale. À Cotonou, les zémidjans sont impliqués dans près de 70 % des accidents de la circulation, un chiffre alarmant qui interpelle pouvoirs publics et usagers. La formation, le contrôle technique des motos, le port obligatoire des équipements de protection et un meilleur encadrement du secteur constituent des leviers essentiels pour inverser cette tendance et sauver des vies.

Vers un "Uber" à la béninoise

La digitalisation offre des perspectives inédites. La mise en place de plateformes de mise en relation, accessibles via smartphones ou codes USSD, permettrait d'organiser l'offre, de réduire le nombre de motos circulant sans clients et de limiter la pollution urbaine. L'État pourrait encourager cette transition en conditionnant l'accès aux licences ou aux tarifs préférentiels à l'inscription sur ces plateformes locales, adaptées aux réalités béninoises.

Intermodalité : du rival au partenaire

Le zémidjan ne doit plus être perçu comme un concurrent des bus ou du transport lagunaire, mais comme un maillon complémentaire de la chaîne de mobilité. Son rôle naturel est d'assurer les "derniers kilomètres". La création de hubs de mobilité, où les zémidjans pourraient stationner de manière organisée à proximité des arrêts de bus ou des embarcadères, renforcerait cette logique de partenariat et améliorerait la fluidité des déplacements.

La transition vers l'électrique, un passage obligé. Dans un contexte de lutte contre la pollution et le changement climatique, le recours aux motos électriques apparaît comme une solution durable. Le développement de systèmes de battery swapping (échange rapide de batteries) permettrait de lever la contrainte de l'autonomie. Pour accompagner cette transition, l'État pourrait mettre en place des mécanismes de crédit-bail

ou de leasing, facilitant l'accès des conducteurs à ces nouveaux engins et leur permettant d'en devenir progressivement propriétaires.

Une réforme sociale avant tout

Réorganiser le secteur des zémidjans ne signifie pas réprimer, mais accompagner. C'est offrir une sortie honorable à des milliers de pères de famille, en intégrant durablement leur activité dans l'économie formelle, tout en améliorant la sécurité, la qualité du service et le respect de l'environnement.

Le temps de l'improvisation est révolu. Celui de la modernisation est venu.

Youssouf AVOCEGAMOU



RÉGLEMENTATION PHARMACEUTIQUE

Le Bénin adopte un nouveau cadre



Le gouvernement béninois a franchi une étape majeure dans l'encadrement du secteur de la santé en adoptant le décret n°2025-785 du 17 décembre 2025. Cette mesure vient actualiser le cadre réglementaire instauré en 2024, portant sur les conditions d'importation, d'exportation et de distribution, tant en gros qu'en détail, des produits de santé autres que les médicaments.

Vers une meilleure organisation du secteur

Le nouveau décret introduit plusieurs ajustements destinés à renforcer l'organisation du secteur pharmaceutique. Il vise à assurer la

conformité des acteurs impliqués dans la chaîne d'approvisionnement, tout en optimisant la gestion des produits de santé. L'objectif affiché est clair : offrir aux populations un cadre sûr et fiable pour l'accès aux produits de santé.

Sécurité sanitaire renforcée

Parmi les principales innovations, le décret met l'accent sur la sécurité sanitaire. Il prévoit un renforcement des contrôles, l'amélioration de la traçabilité des produits et un durcissement des inspections. Les acteurs du secteur devront désormais se conformer à des exigences plus strictes, sous peine de sanctions en

cas de non-respect.

Un pas décisif pour le secteur pharmaceutique

Le décret n°2025-785 marque un tournant pour la réglementation pharmaceutique au Bénin. En modernisant le cadre légal, le gouvernement entend garantir la qualité des produits de santé et, par conséquent, protéger la santé publique. Cette initiative s'inscrit dans une dynamique de professionnalisation et de sécurisation du secteur.

Youssouf AVOCEGAMOU

DÉCÈS D'UNE JEUNE FEMME AU CHUD DE L'OUÉMÉ

Le gouvernement ordonne des enquêtes administrative et judiciaire

Le gouvernement béninois est monté au créneau à la suite du décès d'une jeune femme au Centre hospitalier universitaire départemental de l'Ouémé (CHUD/O), une affaire qui a suscité une vive émotion dans l'opinion publique. Réuni en Conseil des ministres, l'Exécutif a annoncé l'ouverture d'enquêtes approfondies afin de situer les responsabilités et de faire toute la lumière sur les circonstances de ce drame.

Face à la gravité des faits rapportés, le président de la République, Patrice Talon, a donné des instructions fermes pour qu'aucune zone d'ombre ne subsiste dans ce dossier. Dans cette dynamique, le ministre de la Santé s'est rendu sur les lieux afin de s'informer directement de la situation, recueillir les premiers éléments et apprécier les conditions dans lesquelles le décès est survenu.

Une procédure d'investigation à double volet

À l'issue de cette visite ministérielle, une enquête

administrative a été immédiatement déclenchée. Elle vise à examiner le fonctionnement de la formation sanitaire concernée et à identifier d'éventuels manquements professionnels ou dysfonctionnements internes. Parallèlement, une enquête judiciaire a été ouverte par le procureur de la République afin de déterminer les responsabilités pénales, le cas échéant.

À travers ces démarches, le gouvernement entend réaffirmer son engagement en faveur de la transparence, de la redevabilité et du respect des droits des usagers du service public de santé. « Le chef de l'État a instruit pour que les enquêtes administrative et judiciaire soient conduites avec la plus grande rigueur, afin que les responsabilités soient clairement établies », a déclaré le porte-parole du gouvernement, Wilfried Léandre Houngbédji.

Les autorités assurent que les conclusions des enquêtes seront rendues publiques et que des mesures appropriées seront prises, conformément aux résultats qui en découleront.



Youssouf AVOCEGAMOU

CRÉATION DE L'AGENCE POUR LE RETOUR DES AFRO-DESCENDANTS

Un cadre structuré pour l'accès à la nationalité béninoise

Le Bénin franchit une nouvelle étape dans sa politique d'ouverture à la diaspora africaine. Réuni en Conseil des ministres ce mercredi 28 janvier 2026, le gouvernement a acté la création de l'Agence pour le retour des Afro-descendants, une structure publique dédiée à l'orientation et à l'accompagnement des personnes éligibles à la nationalité béninoise.

Cette décision intervient dans un contexte de forte mobilisation des afro-descendants, consécutif à l'adoption de la loi n°2024-31 du 2 septembre 2024, relative à la reconnaissance de la nationalité béninoise aux descendants de la diaspora africaine. Face à l'afflux croissant de demandes, l'État béninois entend désormais organiser, sécuriser et encadrer ce processus sensible.

Un outil institutionnel au service d'une politique

nationale durable

La nouvelle agence a pour mission d'assurer la cohérence, la continuité et l'efficacité de la politique nationale en faveur du retour des Afro-descendants. Elle se positionne comme un guichet unique d'information et d'orientation, destiné à faciliter les démarches administratives des bénéficiaires, sans toutefois empiéter sur les compétences des autorités légalement habilitées à statuer sur l'octroi de la nationalité.

L'objectif est double : améliorer la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des requérants, tout en garantissant le respect strict des prérogatives régaliennes de l'État, notamment en matière de nationalité, à travers un mécanisme de suivi rigoureux et transparent.

ficiaires

En validant la création de l'Agence pour le retour des Afro-descendants, le Conseil des ministres a également approuvé ses statuts. Cette démarche vise à prévenir toute confusion de rôles entre les différentes structures impliquées et à offrir aux bénéficiaires un cadre lisible, sécurisé et conforme aux exigences administratives et juridiques de l'État béninois.

À travers cette initiative, le Bénin réaffirme sa volonté de renforcer les liens historiques, culturels et humains avec la diaspora africaine, tout en s'inscrivant dans une dynamique maîtrisée et responsable de reconnaissance nationale.

Youssouf AVOCEGAMOU

Un processus clarifié et sécurisé pour les béné-

NUMÉRISATION DE L'ENSEIGNEMENT AU BÉNIN

Trois nouveaux sites retenus pour des salles de classe numériques

Le Bénin poursuit sa stratégie de digitalisation de l'enseignement avec l'extension de son Programme national de numérisation. Trois nouveaux sites ont été officiellement sélectionnés pour accueillir des salles de classe numériques, renforçant ainsi l'accès à l'éducation moderne et aux technologies de pointe.

Des sites stratégiques pour une éducation numérique

Les établissements choisis sont l'École Nationale Supérieure des Biosciences et Biotechnologies Appliquées (ENSB-BA) de Dassa-Zoumè, l'Institut National Supérieur des Classes Préparatoires aux Études d'Ingénieurs (INSPEI) d'Abomey, ainsi que le Centre de Promotion Sociale pour personnes en situation de handicap (CPSA) Père Paul Rival d'Adjohoun. Ces sites ont été retenus pour leur position stratégique et leur potentiel à accueillir des infrastructures nu-

mériques avancées.

Des infrastructures modernes et inclusives

Chacun de ces sites bénéficiera de la construction de bâtiments modernes spécialement conçus pour abriter des salles numériques entièrement équipées. Ces espaces favoriseront le travail collaboratif, la recherche et l'innovation dans un environnement numérique sécurisé et performant.

Le CPSA d'Adjohoun se distingue par une salle numérique adaptée aux personnes en situation de handicap, notamment celles présentant des déficiences visuelles. L'établissement sera également équipé d'un système énergétique autonome fonctionnant à l'énergie solaire, garantissant une continuité des activités malgré les éventuelles coupures du réseau électrique

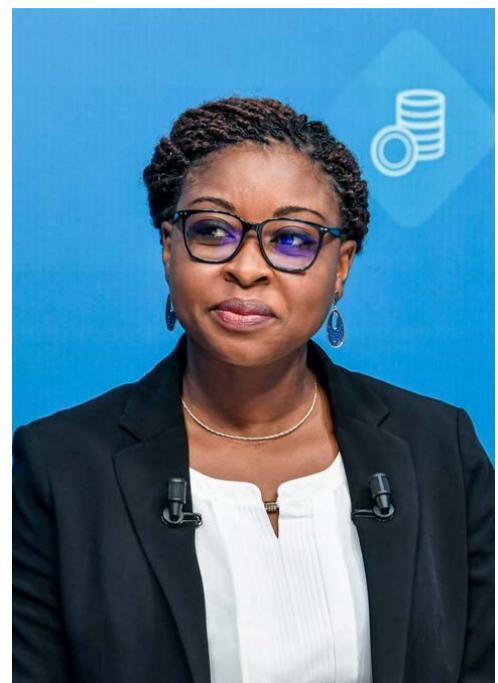
classique.

Un projet ambitieux pour un hub régional

Piloté par l'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique (ASIN), le projet prévoit la mise en place de structures préfabriquées modernes, l'installation de la climatisation, de mobilier ergonomique et de parcs informatiques. La livraison complète des infrastructures est attendue dans un délai de neuf mois, pour un coût estimé à 175 millions de FCFA.

Cette initiative illustre la volonté du gouvernement de faire du Bénin un hub régional de services numériques en Afrique de l'Ouest, tout en modernisant et en rendant plus inclusif son système éducatif.

Youssouf AVOCEGAMOU

ÉQUIVALENCE DE DIPLÔMES AU BÉNIN

Plus d'un millier d'attestations en souffrance : le MESRS tire la sonnette d'alarme



nistrative pour le moins préoccupante. Selon les services compétents, 1 021 attestations d'équivalence de diplômes, pourtant régulièrement établies, demeurent toujours non retirées par leurs bénéficiaires.

Ces documents, issus de dossiers traités sur une période allant de 2019 à 2025, sont actuellement conservés au Secrétariat de la Commission nationale d'études des équivalences de diplômes (CNEED). Malgré les efforts de traitement et de validation engagés par l'administration, les titulaires concernés ne se sont pas manifestés pour entrer en possession de leurs attestations.

Un document clé pour la vie académique et professionnelle

L'attestation d'équivalence de diplôme occupe une place centrale dans le parcours des titulaires de diplômes étrangers ou assimilés. Elle conditionne l'accès à de nombreuses opportunités, notamment la participation aux concours de la fonction publique, l'intégration dans le secteur privé, ou encore l'inscription et la poursuite d'études dans les établissements d'enseignement supérieur.

L'absence de ce document officiel peut ainsi entraîner des refus de dossiers, des retards de carrière, voire des blocages académiques, autant de conséquences qui auraient pu être évitées par une simple démarche administrative.

Un appel pressant du ministère

Face à cette accumulation d'attestations en attente, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Madame Éléonore YAYI LADEKAN, invite avec insistance les personnes concernées à se rapprocher sans délai de la CNEED pour le retrait de leurs documents. Elle les exhorte également à vérifier régulièrement l'état d'avancement de leurs dossiers auprès des services compétents.

Au-delà d'un simple rappel administratif, cette démarche du MESRS vise à préserver l'avenir académique et professionnel des bénéficiaires et à renforcer l'efficacité du service public en charge des équivalences de diplômes.

Youssouf AVOCEGAMOU

DÉCÈS D'UNE PATIENTE AU CHUD/OUÉMÉ

L'Ordre des médecins appelle au calme et au respect des procédures légales

L'Ordre national des médecins du Bénin (ONMB) est sorti de sa réserve à la suite des nombreuses accusations diffusées sur les réseaux sociaux concernant le décès d'une jeune femme au Centre hospitalier universitaire départemental de l'Ouémé (CHUD/Ouémé). Les faits, survenus le 18 décembre 2025, suscitent une vive émotion dans l'opinion publique. Face à cette situation, l'institution ordinaire exprime sa compassion à l'endroit de la famille endeuillée tout en appelant à la retenue et au recours exclusif aux mécanismes légaux pour faire la lumière sur cette affaire.

Des circonstances douloureuses et contestées

Selon les informations rendues publiques par le conjoint de la défunte, la jeune femme aurait perdu la vie à la suite d'une césarienne pratiquée au CHUD/Ouémé. Il affirme que l'état de

son épouse se serait rapidement dégradé après l'intervention chirurgicale, notamment en raison d'une hémorragie post-opératoire. Il évoque une prise en charge tardive et un manque de communication de la part du personnel médical, affirmant être resté plusieurs heures sans informations précises sur l'évolution de l'état de santé de son épouse. Le décès lui aurait finalement été annoncé dans l'après-midi du 18 décembre.

Le mari déplore également n'avoir pas été suffisamment associé à certaines décisions médicales et va jusqu'à évoquer l'existence d'un cas similaire survenu antérieurement dans le même établissement, sans toutefois produire d'éléments probants à l'appui de ces affirmations.

La mise au point de l'Ordre des médecins

Dans un communiqué officiel, l'Ordre national des médecins du Bénin rappelle que les réseaux sociaux ne sauraient se substituer aux institutions habilitées à établir les faits et à situer les responsabilités. L'ONMB souligne que seules les juridictions compétentes, sur la base d'enquêtes rigoureuses et contradictoires, peuvent déterminer d'éventuels manquements professionnels et rendre justice dans le respect des lois en vigueur.

L'Ordre se dit pleinement disposé à accompagner toute procédure d'enquête et réaffirme son engagement à faire respecter les règles d'éthique et de déontologie médicale. Il assure que des sanctions seront prises sans complaisance si des fautes professionnelles avérées venaient à être établies.

Un appel à la responsabilité collective

L'ONMB invite par ailleurs les citoyens à privilégier les voies légales pour toute dénonciation relative à la qualité des soins et à la sécurité des patients au Bénin. Tout en comprenant l'émotion suscitée par ce drame, l'institution appelle à la modération afin de préserver la sérénité nécessaire à la manifestation de la vérité.

Le communiqué est signé par le président de l'Ordre, le docteur Abou Adégbindin. De son côté, la direction du CHUD/Ouémé a annoncé l'ouverture d'une enquête interne destinée à faire toute la lumière sur les circonstances exactes de ce décès. À ce stade, l'Autorité de régulation du secteur de la santé (ARS) ne s'est pas encore officiellement prononcée sur cette affaire.

Youssouf AVOCEGAMOU

BÉNIN

Compte rendu du conseil des Ministres du 28 janvier 2026

REPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

N° 02/2026/PR/SGG/CM/OJ/ORD

COPIECompte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 28 janvier 2026, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République. Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.**Création de l'Agence pour l'assistance au retour des Afro-descendants.**

Cet organisme est une réponse aux attentes des nombreux requérants qui se manifestent depuis l'adoption de la loi N° 2024-31 du 2 septembre 2024 relative à la reconnaissance de la nationalité aux afro-descendants.

Il s'agit d'un dispositif institutionnel pour orienter, accompagner et canaliser le processus conduisant à l'acquisition de la nationalité béninoise, dans un cadre organisé, sécurisé et lisible par les bénéficiaires. Il comporte l'avantage d'assurer sur la durée, la cohérence et la continuité de la mise en œuvre de cette politique nationale.

Ses principaux objectifs sont :

- améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes éligibles en mettant en place un guichet unique de formalités permettant une orientation fiable sans se substituer aux autorités décisionnelles ;
- préserver les prérogatives régaliennes de l'État notamment en matière de nationalité, en instaurant un suivi rigoureux, toute chose contribuant à éviter la confusion de rôles entre les structures dédiées.

En décider de la création de cette agence, le Conseil a également approuvé ses statuts.

II- Communications.**II-1. Règlement des droits et arriérés de salaires d'ex agents recrutés localement au niveau des musées publics.**

Dans le cadre du fonctionnement desdits musées, certains conservateurs et gestionnaires avaient engagé localement des agents avec une rémunération aléatoire, conditionnée par les entrées de recettes issues de la vente des tickets aux visiteurs.

Mais, la gestion des fonds ainsi collectés manquait de transparence et il a été mis fin à cette pratique en décembre 2018.

Depuis lors, les recettes issues de la vente des tickets sont directement versées au Trésor public. De fait, ces établissements culturels n'ont plus les possibilités financières d'assurer la paye des agents concernés et ont été contraints de mettre fin à leurs relations de travail.

C'est pourquoi, pour des motifs d'ordre social, le Gouvernement a décidé de prendre en charge l'incidence financière résultant du règlement définitif des droits et arriérés de salaire desdits agents.

II-2. Réalisation des travaux de réhabilitation de la piste Gobé-Ayédjoko-station de pompage 1 et de ses bretelles (13,450 km) dans la commune de Savè.

La mise en service des stations de traitement de Gobé et de pompage à Ayédjoko, a permis de résoudre définitivement la question récurrente de l'alimentation en eau potable des villes de Savè, Dassa-Zoumé, Glazoué et

environs. Il se trouve que pour favoriser l'approvisionnement en produits de traitement et en équipements indispensables au bon fonctionnement des installations, les voies d'accès sont très sollicitées et subissent des dégradations qu'il convient de corriger.

C'est dans ce cadre que les présents travaux sont autorisés, à charge pour les ministres concernés d'accomplir les diligences nécessaires à la contractualisation avec les entreprises retenues pour leur exécution.

II-3. Agrément au Code des Investissements.

Quatre sociétés intervenant dans divers secteurs d'activités économiques sont retenues pour le bénéfice des mesures incitatives du Code.

Il s'agit, pour le régime des investissements spécifiques, de la société TALENTS ET SPECTACLES BENIN SAS pour son projet d'installation de deux (2) salles de cinéma premium au SOFITEL DE COTONOU.

Au régime B, la société PREMIUM RICE MILL INDUSTRIES DANGBO SARL, pour le projet de reconstruction et d'exploitation d'une rizerie à Mitro-Yokon, arrondissement de Zounguè dans la commune de Dangbo.

Au régime A, sont concernées, les sociétés :

- BRIGHT CANDLE SARL, pour l'installation et l'exploitation d'une unité de production de bougies dans la zone industrielle de Sèmè-Podji ; et
- NICHAK EMBALLAGES SARL, en vue de l'installation d'une unité de fabrication d'emballages plastiques alimentaires à Sirarou, dans la commune de N'Dali.

La mise en œuvre de ces différents projets impactera positivement l'activité socio-économique dans les localités concernées.

II-4. Approbation des lignes directrices du Plan directeur de développement du sous-secteur de l'Électricité au Bénin à l'horizon 2045, du Plan national d'Electrification et du Plan d'Electrification hors réseau actualisés.

L'élaboration de ces documents de planification découle de la Stratégie nationale d'Electrification. L'objectif est de favoriser à terme, l'accès d'un plus grand nombre de ménages à une énergie électrique de qualité et à prix abordable. L'actualisation de ces supports permettra de redéfinir les conditions dans lesquelles l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité pourra être réalisé dans des conditions de sécurité et de fiabilité du fonctionnement des réseaux interconnectés.

Elle permet par ailleurs d'intégrer les travaux réalisés dans le secteur de l'électricité de 2016 à 2026 et qui n'étaient pas inscrits au plan initial ; pour disposer d'un état des lieux plus complet et cohérent en vue d'une optimisation des investissements à court, moyen et long termes.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Il a été autorisé, sous cette rubrique, la participation du Bénin à la 6^{ème} Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants à Marrakech, au Maroc, du 11 au 13 février 2026.



Fait à Cotonou, le 28 janvier 2026,
Le Secrétaire Général du Gouvernement,
Edouard OUIN-OURO.

SOMMET RUSSIE-AFRIQUE 2026

Moscou confirme sa volonté de consolider son ancrage sur le continent

La dynamique de rapprochement entre la Russie et les pays africains se poursuit et se renforce. Après les rencontres de Sotchi en 2019 et de Saint-Pétersbourg en 2023, un troisième sommet Russie-Afrique est annoncé pour 2026. Le président russe, Vladimir Poutine, a d'ores et déjà confirmé sa participation personnelle à ce rendez-vous diplomatique majeur, illustrant l'importance stratégique accordée par Moscou à sa relation avec le continent africain.

L'annonce a été faite par l'ambassadeur de Russie au Sénégal, Dmitri Kourakov, et relayée par le média sénégalais DakarTimes. Elle marque une nouvelle étape dans l'institutionnalisation du dialogue russo-africain.

Une coopération appelée à s'inscrire dans la durée

Depuis son lancement, le format Russie-Afrique s'est imposé comme un cadre structurant des relations entre Moscou et les États africains. Les précédents sommets ont permis de définir des axes de coopération clairs, notamment dans les domaines de l'économie, de la sécurité, de l'énergie, de l'éducation et de la formation professionnelle.

Au fil des rencontres, des mécanismes de suivi ont été mis en place afin d'assurer la mise en œuvre effective des engagements pris. Le sommet de 2026 s'inscrit ainsi dans une logique de continuité, avec pour objectif d'évaluer les avancées réalisées et de renforcer les partenariats sectoriels déjà engagés.

Un engagement politique affirmé

La présence annoncée de Vladimir Poutine au sommet de 2026 constitue un signal fort de la constance de la diplomatie russe à l'égard de l'Afrique. Elle traduit la volonté de maintenir un dialogue politique de haut niveau et de donner un nouvel élan à la coopération bilatérale et multilatérale avec les pays du continent.

Si le pays hôte du prochain sommet n'a pas encore été désigné, plusieurs États africains ont manifesté leur intérêt pour accueillir l'événement. Moscou, de son côté, se dit disposée à participer pleinement au sommet, quel que soit le lieu retenu.

Des attentes convergentes

Pour les pays africains, le sommet Russie-Afrique représente une opportunité stratégique de dialogue avec un acteur in-

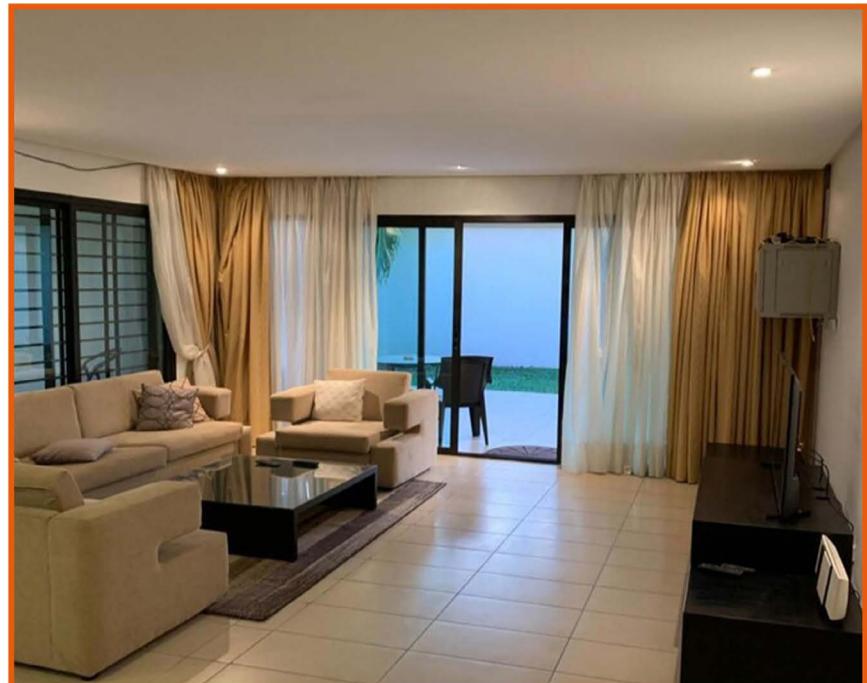
ternational de premier plan. Les échanges prévus porteront notamment sur le suivi des accords existants, le développement de nouveaux projets économiques et le renforcement de la coopération dans des secteurs jugés prioritaires par les États participants.

L'édition de 2026 devrait ainsi servir de cadre d'évaluation des résultats obtenus depuis 2023, tout en permettant d'ajuster les orientations futures du partenariat, en tenant compte des attentes exprimées par les différentes parties.

Youssouf AVOCEGAMOU

ELONA HOUSE

SALLE DES FÊTES ET DE CONFÉRENCE



APPARTEMENTS ET CHAMBRES MEUBLÉS

Les résidences
FENOU



Porto-Novo, Djassine Houinvié
- Tokpota - Dowa



+229 0198904640 / 0155499999



+229 0195534395 / 0155500707